

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales

7078

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Direction de la fabrique fédérale d'armes à Berne	Caissier-comptable de I <sup>re</sup> classe.	5664 à 8976	15 mai 1948 [1.]	Commerçant diplômé; longue pratique comme comptable; être capable de diriger indépendamment le bureau de comptabilité; allemand et français.
La place est occupée provisoirement.				
Intendance du matériel de guerre à Berne.	Garde-arsenal de III <sup>e</sup> classe à l'intendance de la place d'armes de Kloten-Bülach.	3548 à 5848	15 mai 1948 [1.]	Apprentissage de mécanicien. Mécanicien de batterie; être capable de diriger un atelier.
Il sera probablement repourvu à la place par promotion.				
Direction générale des douanes à Berne.	Commandant des gardes-frontière. L'attribution demeure réservée.	7044 à 10 356	23 mai 1948 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de suppléant du commandant des gardes-frontière.
Direction des douanes à Bâle.	Reviseur à la direction des douanes à Bâle.	4560 à 7872	23 mai 1948 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de vérificateur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Caissier au bureau principal des douanes de Bâle-gare CFF-P. V.	4192 à 7504	23 mai 1948 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de I <sup>re</sup> classe de l'administration des douanes.

## Aspirants pour les services administratifs du téléphone et de la radio

Pour compléter son personnel, l'administration des télégraphes et des téléphones engagera un certain nombre d'apprentis pour les services administratifs du téléphone et de la radio.

Les candidats doivent être citoyens suisses, avoir accompli leur école de recrues mais ne pas être âgés de plus de 26 ans; ils doivent jouir d'une excellente réputation, avoir une bonne formation générale, connaître à fond une des trois langues officielles et avoir des notions suffisantes d'une deuxième. La préférence sera donnée aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou ayant fait un apprentissage de commerce, de banque ou d'administration, ou aux candidats possédant des connaissances étendues en radiotechnique et incorporés si possible dans une compagnie de radio-télégraphistes.

Les offres de service, manuscrites, devront indiquer clairement si le candidat s'inscrit en qualité d'aspirant fonctionnaire pour le téléphone ou pour la radio; elles seront accompagnées d'un *curriculum vitae*, des certificats d'école, d'apprentissage et de travail, d'un certificat officiel de bonne vie et mœurs, de l'acte de naissance ou d'origine, du livret de service militaire et d'une photographie de passeport. Les lettres de candidature doivent être adressées, d'ici au 22 mai 1948, à l'une des directions ci-après désignées, qui donnera au besoin tous les renseignements désirés:

*Direction des téléphones*: Bâle, Bellinzona, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Olten, Rapperswil (St-Gall), St-Gall, Sion, Thoun, Winterthour ou Zurich.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1948
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	18
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.05.1948
Date	
Data	
Seite	239-240
Page	
Pagina	
Ref. No	10 091 134

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.